

28 septembre 2004

04.172

Motion Patrick Erard**Obésité et activité physique**

Une nouvelle pandémie frappe notre société industrialisée et la Suisse et notre canton n'y échappent pas. En effet, on observe que le nombre de personnes souffrant d'excès pondéral, voire d'obésité, est en constante augmentation.

Les enfants ne sont pas épargnés et même si les causes sont multiples, il est avéré que le manque d'exercice physique est un facteur aggravant le phénomène. Ce qui aujourd'hui doit nous pousser à l'action est la terrible inertie entre la prise en compte d'un problème et la mise en place de mesures efficaces. Or, le surpoids et l'obésité génèrent de très nombreuses complications, dont les plus connues sont les affections cardio-vasculaires et le diabète. Inciter à l'exercice maintenant, c'est offrir une meilleure qualité de vie à des milliers de personnes demain et éviter des coûts très importants dans le domaine de la santé.

Compte tenu de ce qui précède, nous demandons au Conseil d'Etat de rapidement étudier la réintroduction de la troisième période d'éducation physique et sportive (EPS) obligatoire au degré 9, pour se remettre en règle avec la législation fédérale et surtout pour offrir à un âge clé une possibilité supplémentaire d'exercices physiques et de mouvement.

Il faudrait également inclure dans la réflexion la réintroduction des camps à caractères sportifs qui impliquent l'effort dans la durée, de se poser toutes les questions utiles sur la suppression programmée des activités à options (surtout celles qui impliquaient de l'exercice physique) et d'imaginer comment combler le manque provoqué par l'abandon du sport scolaire facultatif.

Alors que la réflexion sur une politique cantonale des sports est en cours, nous souhaitons que soit entreprise, parallèlement, une étude sur la valorisation de l'activité physique, et ce en particulier pour les personnes faiblement actives ou non sportives, jeunes ou moins jeunes.

Il conviendrait de rechercher et de favoriser des partenariats avec le secteur privé comme les grandes entreprises, les assurances, les centres de bien-être et les associations sportives ou autres.

Le souci principal de cette étude devrait non pas déboucher sur une aide accrue aux personnes, qui actuellement sont déjà actives dans des structures, mais plutôt déboucher vers des solutions novatrices comme aider à la création de "clubs polysportifs" accueillant la population pour des activités de différents genres, encourager des solutions du style "pédibus", mettre sur pied des manifestations familiales, instituer des "petits concours" du style: la classe ou l'école la plus sportive du canton, le quartier ou le village le mieux adapté à la pratique des activités sportives, la meilleure initiative de l'année dans le domaine de la valorisation des activités physiques...

Le rapport demandé ne pouvant être exhaustif, il devrait compter quelques mesures rapidement applicables et un catalogue de propositions à mettre sur pied en fonction des moyens et des énergies disponibles. Nous sommes persuadés que de très nombreuses personnes partagent nos inquiétudes et que, en conséquence, une large consultation apportera à coup sûr une dynamique bienvenue à ce projet.

Cosignataires: N. de Pury, C. Gehringer, C. Siegenthaler, M. Zurita, A. Bringolf, F. Bonnet, C. Borel, G. Hirschy, L. Debrot, M. Debély, G.-A. Kohli, M. Ebel, D. Ecklin, D. de la Reussille, J.-P. Veya, C. Bertschi, O. Duvoisin et S. Müller Devaud.